



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation concernant une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux

Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 septembre 2025, le conseil de la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2025-154 concernant la modification de la limite de l'affectation publique sur le territoire de la Municipalité de Batiscan.

Le projet de règlement vise à :

- Modifier les affectations du territoire à Batiscan en créant l'affectation publique et en rétrécissant l'affectation agroforestière.
- Permettre la création d'une zone tampon entre le Lieu d'enfouissement technique de Champlain (LET) de Enercycle et les terrains environnants. Zone tampon se trouvant sur le territoire de la municipalité de Batiscan.

La MRC des Chenaux tiendra une assemblée publique de consultation le 21 janvier 2026 à 16h45, à la salle des délibérations du conseil situé au 630 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Lors de cette assemblée publique, la commission d'aménagement expliquera le contenu de ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent formuler leurs commentaires.

Le règlement no. 2025-154 est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC des Chenaux (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes) ainsi qu'au bureau municipal de la municipalité concernée. Il est aussi disponible sur le site Internet de la MRC des Chenaux à l'adresse suivante : www.mrcdeschenaux.ca.

Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent avoir des informations relatives aux sujets visés par ce règlement à communiquer avec le directeur à l'aménagement du territoire à la MRC des Chenaux, M. Sébastien Blanchette, que vous pouvez joindre aux coordonnées suivantes :

Tél. : 819-840-0704, poste 2228
Courriel : directeurat@mrcdeschenaux.ca

DONNÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE 22^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Patrick Baril
Directeur général